

(N° 54.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1909.

Rapport de la Commission des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant la loi postale du 30 mai 1879.

*(Voir les nos 81, 112, session de 1908-1909, de la Chambre des Représentants ;
— 50, même session, du Sénat.)*

MESSIEURS,

Votre Commission a accueilli avec une vive satisfaction le projet modifiant la loi postale et, après une étude rapide mais approfondie, elle a l'honneur de vous proposer de le porter d'urgence à votre ordre du jour et de le voter à l'unanimité.

Le Rapporteur,
J. VANDENPEEREBOOM.